

**JOURNÉE DE CONSULTATIONS GRATUITES À L'HÔPITAL DE MARKALA**

**Des médecins chinois prodiguent des soins de qualité aux populations**

*Le ministre de la Santé et des Affaires sociales, Michel Hamala Sidibé, en compagnie de l'Ambassadeur de la Chine, SEM Zhu Liying, a procédé, lundi 3 février, au lancement de quelques jours de consultations gratuites des malades de la localité au sein de l'établissement sanitaire. Cette action sociale entre dans le cadre de la Consultation Bénévole de la 26e Mission médicale chinoise au Mali.*



**L'Ambassadeur de la Chine en compagnie du ministre de la Santé et des affaires sociales visitant l'hôpital**

La délégation venue de Bamako pour la circonstance a été accueillie par les responsables de l'hôpital de Markala et les notabilités dans une liesse particulière. Dans son mot de bienvenue, le maire de Markala, Adama Siby, a remercié l'ensemble des officiels et particulièrement les médecins chinois pour le choix porté sur le Centre de Santé de Réfé-

rence (CSRéf) de Markala pour la consultation gratuite des malades.

Cette action sociale, selon le maire, permettra d'offrir des soins de qualité aux malades en plus des efforts inlassables déployés, jour et nuit par les médecins Maliens sur place et l'ensemble des personnels sanitaires.

En effet, l'édile de Markala a profité de l'occasion pour exprimer les besoins

de l'hôpital. Il s'agit, entre autres, d'une ambulance médicale et d'une voiture de supervision pour venir rapidement au secours des malades urgents.

Dans son intervention, le ministre de la Santé et

des Affaires sociales a souligné qu'après la construction et l'inauguration de l'Hôpital du Mali, en 2010, la République Populaire de Chine a demandé et obtenu le regroupement de toutes les missions

médicales à l'Hôpital du Mali.

L'engagement avait toutefois été pris par les deux parties que les consultations dans les sites anciens continueront, d'où la présence des médecins Chinois à Markala pour des consultations gratuites.

Cette mission, a ajouté le ministre de la Santé, précède d'autres comme celles de l'Hôpital de Sikasso, en 2015, de l'Hôpital de Kati, en 2016 et celle de Kayes en 2018. "La mission a déjà mené dans ces trois villes des activités de consultation suivies d'interventions chirurgicales et d'échanges académiques entre

professionnels maliens et chinois", a-t-il révélé.

Et d'ajouter que la coopération entre les deux États est au beau fixe. Puisqu'elle couvre tous les secteurs de développement, parmi lesquels le secteur de la Santé occupe une place prépondérante. Et l'envoi d'une mission médicale tous les deux ans en est une illustration parfaite, a indiqué le ministre de la Santé et des Affaires sociales.

Pour l'ambassadeur de la Chine au Mali, SEM Zhu Liying, plus d'une vingtaine de spécialistes en médecine chinoise séjournent au Mali dans le cadre de cette coopération entre les deux États sur le plan sanitaire. Le diplomate a profité de l'occasion pour souligner que la Chine accorde suffisamment d'intérêt à cette coopération bilatérale, qui date de 60 ans.

Pour le Chef de la mission médicale chinoise, Jiang Yi Hua, l'équipe médicale chinoise est composée de spécialistes et de médecins généralistes, qui offrent des services dans les domaines de l'ophtalmologie, de la gynécologie, de la cardiologie, de la chirurgie, entre autres. "Nous sommes satisfaits de cette coopération sur le plan sanitaire entre la Chine et le Mali", a-t-il indiqué.

La cérémonie a pris fin par une visite des différents compartiments de l'hôpital par les officiels. Un point de presse a été tenu sur la coopération sanitaire entre les deux pays et sur l'épidémie du coronavirus, qui frappe la Chine.

**Ramata Tembely**

**Oumar BARRY**

**ERADICATION DU VER DE GUINÉE**

**Le Mali compte axer ses efforts sur l'arrêt de la transmission chez le chien**

*Le Programme national d'éradication du Ver de Guinée a tenu sa revue annuelle les 29 et 30 janvier 2020. Cette rencontre qui réunit les différents acteurs de la lutte a permis d'évaluer l'évolution de la maladie sur l'ensemble du territoire et de faire des recommandations. En attendant la certification, les acteurs se frottent les mains car, depuis 4 ans, le Mali n'a enregistré aucun cas humain. Mais en 2019, neuf cas d'infestations animales ont été notés.*

Après avoir sorti des travaux les participants ont mis l'accent sur l'organisation de rencontre multiseCTORielle pour l'arrêt de la transmission chez le chien et d'améliorer la qualité des affiches ver de Guinée sur le système de réponse (PNEVG 2020). Ils préconisent aussi l'amélioration du système de notification et d'investigation des cas de rumeurs immédiatement. Aussi, les acteurs ont sollicité la réalisation de leçon modèle sur le ver de Guinée et rendre dis-

ponible les documents de critères de certification de l'éradication et annexer les constats sur les outils de supervision et au canevas de la revue de 2020.

Le représentant du ministre de la Santé et des affaires sociales, Dr Mohamed Berthé, a affirmé que le Mali a toutes les armes en mains pour venir à bout de cette maladie. "Nous avons, les moyens, les ressources humaines et les connaissances pour le faire il faudra juste les appliquer" s'est-il exclamé. Et d'indiquer que

les outils dont le Mali dispose peuvent permettre d'aller à cette éradication même s'ils ne maîtrisent pas tous les contours. Il a aussi mis l'accent sur le renforcement du dispositif existant pour qu'aucun cas ne puisse passer entre les mailles du filet. Il a exprimé toute la gratitude du gouvernement malien, à travers son département, aux partenaires techniques et financiers pour leur accompagnement dans l'éradication du ver de Guinée.

Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), M. Jean Pierre Baptiste de préciser qu'aucun cas humain de la maladie durant les 52 semaines de 2019 n'a été notifié par la surveillance épidémiologique hebdomadaire.

"Mais la transmission des infestations animales de ver de Guinée est encore observée même si leur nombre est en réduction d'année en année. Tous les rapports de terrain ont montré que les indicateurs de surveillance et de certification sont à améliorer sans relâche jusqu'à la certification mondiale de l'éradication du ver de Guinée" a souligné l'orateur. Avant de relever qu'il ne devrait pas y avoir d'obstacles pour atteindre cette éradication. A l'en croire si la totalité des pays en sont indemnes et certifiés, le Mali doit s'efforcer à ne plus être parmi les derniers. Il estime qu'il faudra faire en sorte que l'année prochaine qu'il ait zéro infestation animale.

Rappelons que le nombre de cas de ver de Gui-

née au Mali, si l'on s'en tient au résultat de l'enquête nationale, est passé de 16 024 cas en 1992 à zéro cas en 2016, soit un taux de réduction du nombre de cas de 100 % en 2016. Le nombre de villages d'endémie est passé aussi de 1 163 en 1992 à 0 en 2016, soit un taux de réduction de 100 %.

De 2016 à 2018, aucun cas humain n'a été notifié. En 2018, 20 infestations animales dont 9 dans le district sanitaire de Tominiyan, 8 dans le district sanitaire de Djenné, 1 cas à Markala et 2 à Macina ont été signalés.

Les activités de surveillance de la maladie en général et en particulier du ver de Guinée sont menées à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

**CRISE ALIMENTAIRE: Méconnue des citoyens, la charte pour minimiser les dégâts au cœur des débats**

*Dans le cadre de la mise en place d'un comité national de veille citoyenne et parlementaire sur l'application de la charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires (PREGEC) au Mali et son appropriation au Mali, la coordination nationale des organisations paysannes (CNOP-Mali), en collaboration avec le ROPPA sous l'égide de la CEDEAO et de l'UEMOA, avec l'animation technique du CILSS et du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE) ont tenu durant deux jours, les 3 et 4 février à Bamako, un atelier sur ladite charte. Il s'agit de la faire connaître au maximum de personnes pour permettre son utilisation adéquate. Au cours du briefing médias, deux experts venus du Burkina Faso et du Sénégal se sont prêtés aux questions des journalistes.*

Une quarantaine de participants composée des représentants de différents réseaux d'organisations de la société civile, des organisations paysannes, des parlementaires et des partenaires techniques et financiers a pris part à cette réunion de haut niveau.

À travers ce cadre, les organisations paysannes (OP), les organisations de la société civile (OSC) et les organisations du secteur privé se sont engagés à interpellier les pouvoirs publics et leurs partenaires techniques et financiers sur le respect des engagements de la charte PREGEC. A cet effet, la réunion a servi de cadre pour attirer l'attention sur



**Les deux experts du Burkina et du Sénégal avec la modératrice, Julia Wanjuri**

l'importance de l'engagement citoyen malien et les progrès réalisés en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) au Mali tout en abordant les défis subséquents.

La Charte souligne notamment l'importance de la coordination des interventions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) et de l'alignement

des actions des partenaires sur les priorités nationales. Les OSC sont amenées à jouer un rôle crucial en interpellant les autorités publiques ainsi que leurs partenaires à respecter leurs engagements.

**Qu'est-ce que la charte du PREGEC?**

En réponse aux grandes sécheresses au Sahel, la région s'est dotée

en 1990 d'une Charte pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide alimentaire. Ce code de bonne conduite a révolutionné la façon de travailler entre pays bénéficiaires et partenaires.

Il a notamment contribué à réduire l'aide alimentaire en nature qui perturbait l'économie alimentaire locale. Soumise à révision entre 2007 et 2011 à travers un processus participatif et inclusif, la Charte révisée a été rebaptisée "Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires" (Charte PREGEC).

Elle s'attaque aux causes structurelles des crises alimentaires. Elle couvre les 17 pays de la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et intègre de nouveaux acteurs tels que les ONG ou le secteur privé. La Charte PREGEC est un code de bonne conduite qui décline les responsabilités et engagements des acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des crises alimentaires.

Pour l'expert en sécurité alimentaire, Abdou Karim Kéita, cette charte est consciente que les crises alimentaires dans le Sahel et plus généralement en Afrique de l'Ouest peuvent résulter de la combinaison de plusieurs facteurs de nature structurelle et conjoncturelle, naturelle ou anthropique, que les crises, plus complexes et multiformes que par le passé, dégradent les régimes alimentaires, provoquent la malnutrition et parfois la famine.

De même, la charte est consciente qu'elles affectent les groupes les plus vulnérables (enfants de moins de cinq ans, femmes enceintes, mères allaitantes, personnes vivant avec le VIH et orphelins, personnes âgées, réfugiés, personnes déplacées) mais aussi certains groupes spécifiques tels que les petits producteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques.

C'est pourquoi, les dispositions de la présente charte visent à améliorer l'efficacité et l'efficience

des mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires dans les pays membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS. A cet effet, il explique que la charte s'articule sur trois grands piliers qui sont :

- L'Information et l'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
- la Concertation et la coordination ;
- l'Analyse consensuelle pour le choix des instruments de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles.

L'exemple du Burkina Faso a été exposé par l'expert burkinabé venu pour l'occasion, M. Porgo. Il a expliqué que la population s'est imprégnée du contenu de la charte et s'entend avec l'accompagnement et l'engagement des élus de la nation, les députés. C'est suite à l'expérience pilote de ce pays frère que ces travaux sont lancés au Mali dans le cadre du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA).

**F. Mah Thiam KONE**